
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNW-TELBEC CODE 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

M^E FRANÇOIS CASGRAIN QUITTERA SES FONCTIONS DE COMMISSAIRE AU LOBBYISME LE 30 JUIN PROCHAIN

Québec, le 22 mars 2017– M^e François Casgrain annonce qu'il quittera ses fonctions de commissaire au lobbyisme le 30 juin prochain. Le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, en a informé les députés aujourd'hui en déposant la lettre du commissaire adressée à son intention.

Après 39 ans de service public, dont près de 25 ans au service de l'Assemblée nationale, notamment chez le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme du Québec, M^e Casgrain est fier d'avoir pu servir l'État québécois, le représenter, l'expliquer et le défendre, ici comme à l'étranger, que ce soit à titre de conseiller juridique, d'avocat-plaideur, de directeur d'affaires juridiques, d'adjoint, de directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale, de président de la Commission municipale et de commissaire au lobbyisme.

Convaincu de la nécessité de revoir en profondeur les règles en matière de lobbyisme adoptées en 2002, le commissaire souhaite partager, avant son départ, ses commentaires sur le projet de loi n^o 56 avec les parlementaires ainsi que proposer des modifications afin de l'améliorer.

Pour lire la [lettre du commissaire au lobbyisme adressée au président de l'Assemblée nationale](#).

LE COMMISSAIRE
AU LOBBYISME
DU QUÉBEC

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec dont il relève afin d'assurer son indépendance, le commissaire au lobbyisme a pour mission de promouvoir la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi que de faire respecter la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes.

Par son expérience et son expertise en matière d'encadrement des communications d'influence, le Commissaire au lobbyisme du Québec vise à contribuer au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

- 30 -

POUR INFORMATION : Émilie Giguère

Directrice des communications, de la formation et des relations avec les clientèles
Commissaire au lobbyisme du Québec

Tél. : 418 643-1959, p. 1 ou cellulaire : 418 953-7829

egiguere@commissairelobby.qc.ca